

Le débloqué de l'épargne salariale se précise

Les Echos indique que le Sénat a adopté hier une proposition de loi permettant le débloqué de l'épargne salariale en 2026 jusqu'à 5 000 euros sans plafond de rémunération. C'est 10 fois moins que ne le prévoyait la version déposée à l'Assemblée nationale, qui montait jusqu'à 50 000 euros. Mais c'est plus que les 2 000 euros qu'envisageait initialement Bercy, de surcroît en fixant un maximum de ressources à deux SMIC. Il « pourrait concerner jusqu'à 4 millions de personnes », selon Bercy. La proposition de loi devrait être discutée à l'Assemblée dans les prochaines semaines pour s'appliquer d'ici à l'été. Le gouvernement ayant opté pour la procédure accélérée, il n'y aura qu'une seule lecture par les deux assemblées, suivie d'une commission mixte paritaire si le texte voté diffère. Le quotidien précise que le débat a été nourri dans l'hémicycle alors que la mesure est critiquée par la quasi-totalité des partenaires sociaux. Tous les syndicats sont contre. « C'est à l'employeur de maintenir le pouvoir d'achat des salariés et les cas de débloqué de l'épargne salariale doivent être à la main des partenaires sociaux », explique Patricia Drevon (FO). Deux des trois organisations patronales – le Medef et l'U2P – sont aussi opposées à ouvrir la possibilité de débloqué. Seule la CPME soutient la mesure. (Les Echos, p.2)